

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, March 14, 1990

The Legislative Committee on Bill C-56, An Act to amend the Small Businesses Loans Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Friday, February 23, 1990, your Committee has considered Bill C-56 and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 3

Strike out line 37 on page 2 and substitute the following therefor:

“payable by a borrower or the for-”

Strike out line 6 on page 3 and substitute the following therefor:

“Minister in writing, any specified term of the loan”

Strike out line 19 on page 3 and substitute the following therefor:

“paragraph (k) or the formula or for-”

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 14 mars 1990

Le Comité législatif sur le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 23 février 1990, votre Comité a étudié le projet de loi C-56 et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 3

Retrancher les lignes 30 et 31, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit :

«par l'emprunteur ou la ou les formules à utiliser pour le calcul de»

Retrancher la ligne 3, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit :

«l'emprunteur, les conditions réglementaires du prêt ou»

Retrancher les lignes 14 et 15, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit :

«néa k) ou la ou les formules à utiliser pour le calcul de ce taux;»

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

GIRVE FRETZ,

Chairman.